

CAPSULE d'INFORMATION



Les 10 commandements du riverain responsable...

Comme vous le savez, si l'on veut préserver la qualité de l'eau de notre lac, il est impératif de respecter certaines règles, que l'on pourrait résumer par **les 10 commandements du riverain responsable**.

1. Je m'assure de la **conformité de mes installations septiques**
2. Je **revégétalise ma bande riveraine** en respectant le règlement de la municipalité
3. Je sème du **trèfle blanc** sur ma pelouse
4. Je ne jette **jamais de feuilles, d'herbe ou de branches dans le lac**
5. Je ne fais **jamais de feu directement sur le sol**, ni ne répand de cendre dans la bande riveraine
6. Je n'utilise **aucun savon dans le lac**, ni pour les miens, ni pour mes animaux
7. Je **ne nourris jamais les canards**
8. Je n'utilise que des **savons SANS PHOSPHATE**
9. **PESTICIDES ET HERBICIDES sont prohibés** dans ma bande riveraine
10. **J'utilise mon embarcation à moteur de façon responsable**

Vous aurez compris que toutes ces recommandations ont pour **but de réduire au minimum l'apport de phosphore ou de tout autre polluant dans les eaux de notre lac**. Le phosphore se retrouve dans les boues de fosse septique, dans les excréments de canards, dans les déchets végétaux (la cendre, les feuilles, les herbes, les branches,...), dans les savons avec phosphate. Pour sa part, le trèfle blanc contrairement au gazon permet de réduire la température du sol et par extension, favorise la diminution de la température de l'eau du lac, ce qui réduit la prolifération des algues bleu-verts.

Enfin, « utiliser son embarcation à moteur de façon responsable » signifie de respecter les baigneurs et les plaisanciers sur embarcation **SANS** moteur, et **SURTOUT d'éviter de faire de grosses vagues qui entraînent l'érosion des bandes riveraines** et leur dégradation.

Nous pourrions oser un 11^e commandement : je me fais un devoir d'être membre de l'association des riverains pour la protection du Lac Croche de Sainte-Thècle.